



Novembre 2024



Judith Guérin
Coordonnatrice aux activités de prévention
judith.querin@farpbq.ca



Émilie Chevrier
Avocate aux activités de prévention
emilie.chevrier@farpbq.ca

Votre stratégie de commercialisation augmente-t-elle votre vulnérabilité aux cyberattaques?

Dans une profession compétitive comme le droit, les outils de commercialisation numériques sont devenus des incontournables pour le démarchage de la clientèle ou pour demeurer en contact avec des clients actuels. Réalisez-vous la valeur des informations s’y trouvant? En effet, ces dernières sont susceptibles d’intéresser les cybercriminels et de vous exposer à une potentielle cyberattaque.

Par exemple, votre cabinet possède, sans doute, un site Internet où se trouvent les biographies professionnelles des avocats qui y travaillent. Ces biographies incluent les coordonnées professionnelles des avocats (adresse courriel, numéro de téléphone) ainsi que leurs champs d’expertise. Peut-être énumère-t-il les mandats significatifs réalisés par ces derniers, les distinctions reçues ainsi que leurs implications sociales? Généralement, ces biographies professionnelles s’accompagnent d’une photographie de l’avocat. Pour les « humaniser », certains cabinets incluent même dans les biographies de leurs professionnels des éléments de leur vie privée (p. ex. les loisirs pratiqués).

Dans tous les cas, ces informations peuvent mener à une usurpation d’identité ou à la création d’un faux site Internet.

Un second exemple concerne les réseaux sociaux de votre cabinet ou des avocats y travaillant (LinkedIn, Facebook, X). Ils contiennent généralement les informations mentionnées ci-dessus ainsi que des informations de nature privée lorsqu’il s’agit des réseaux sociaux personnels des avocats et des employés. Pour y avoir accès, les cybercriminels envoient à leur « victime » une invitation pour être en contact. Si elle est acceptée, non seulement ils obtiendront des renseignements sur la « victime », mais également sur ceux de certains de ses contacts, notamment des clients.

Comment se prémunir contre les cyberattaques?

L’objectif de ce texte n’est pas d’être alarmiste. Dans notre environnement hyperconnecté, il est utopiste de penser à renoncer à l’utilisation d’outils de commercialisation numériques. Sans prétendre à l’exhaustivité, voici quelques mesures préventives pour limiter les risques liés à leur utilisation :

- Sécurisez votre site Internet par le biais d'un pare-feu d'application Web (WAF);
- Utilisez le protocole HTTPS pour votre site Internet afin de limiter la possibilité d'attaque par réinsertion et par écoute clandestine;
- Faites des copies de sauvegarde de votre serveur et des informations essentielles se trouvant sur votre ordinateur;
- Ne cliquez que sur les liens dont vous connaissez la provenance;
- Chiffrez vos courriels;
- Protégez l'accès à votre boîte de messagerie courriel par l'activation de l'authentification multifacteur;
- Sur vos réseaux sociaux, refusez les demandes de connexion de personnes ou d'entreprises inconnues ou dont les profils sont vides;
- Annuellement, faites une évaluation de sécurité de vos outils de commercialisation numériques. Pour les cabinets possédant des ressources financières plus importantes, il est possible de faire des tests d'intrusion afin de déterminer la facilité avec laquelle un cybercriminel pourrait entrer dans vos réseaux et les dommages potentiels causés;
- Offrez de la formation en cybersécurité à tout le personnel du cabinet, incluant votre équipe de commercialisation, le cas échéant;
- Dotez-vous d'une politique eu égard à la nature des informations publiées sur vos outils de commercialisation.

Ainsi, que vous utilisiez la commercialisation numérique pour courtiser de nouveaux clients ou pour cultiver votre image de marque, adoptez ces quelques mesures préventives afin de limiter les risques que son usage se transforme en cauchemar et nuise à votre réputation.

Références :

Centre canadien pour la cybersécurité, *Facteurs à considérer en matière de cybersécurité pour votre site Web (ITSM.60.005)*, 6 octobre 2021, en ligne : <https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/facteurs-considerer-en-matiere-de-cybersecurite-pour-votre-site-web-itsm60005>.

Micheal Maschke, Sharon Nelson, John Simek, "Can Marketing Make Your Law Firm Vulnerable to Cyberattacks? Absolutely", Attorney at Work, Cybersecurity, 23 janvier 2023, en ligne : <https://www.attorneyatwork.com/law-firm-cyber-security/>.